

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU EXECUTIF

Lundi 8 janvier 2018, 14 :00 – 16 :00 Institut Curie, 12 Rue Lhomond 75005 Paris

Participants: Sica Acapo, Martin Belle, Charles Kervrann, Sandrine Lecart, Pierre François Lenne, Emmanuel Margeat, Patrick Moreau, Marcelo Nollman, Perrine Paul-Gilloteaux, Bruno Payre, Nadine Peyrieras, Jean Salamero, Béatrice Satiat-Jeunemaitre, Corinne Tessier, Caroline Thiriet.

Excusés: Laurent Bourdieu, Daniel Choquet, Lydia Danglot, Ludovic Jullien, Jean-Christophe Olivo-Marin

1. ANALYSE DES DEMANDES DE FINANCEMENT AAP SUPPORT TO EVENT

Projet déposé par Audrey Salles de l'Institut Pasteur le 7 janvier. Intitulé « Fifth edition of superresolution techniques in practice — SMLM metrology and SMLM workflow procedures », Paris, Institut Pasteur, mars-avril 2018, nœud concerné: Bordeaux

Le projet ayant été déposé le 7 janvier, les membres du bureau n'ont pas pu analyser cette demande. Le dossier déposé sera transmis au BE par email pour analyse et avis. Etant donné le nombre de participants et le caractère de l'événement, le montant du financement ne pourra pas dépasser les 1500 - 2000 euros.

2. VISITES COORDINATION NATIONALE SUR NŒUDS 1^{ER} TRIMESTRE 2018

Montpellier le 01/12/17 (Jean); Paris Centre le 23/01; lle de France Sud le 6/02.

A définir : Marseille (22/02), Bordeaux (?), BI-IPDM entre mi-février et mars 2018 (?). Transmettre des propositions de dates à la coordination nationale.

L'ODJ de ces rencontres pourront évoluer en fonction du calendrier (comité des tutelles le 14/02), de l'actualité et éventuellement des problématiques locales (auto évaluation du périmètre, plan de formation, etc.).

3. ORGANISATION DE LA RETRAITE FBI

Après différentes consultations, ce sont les dates des 5 et 6 avril 2018 qui permettront de regrouper le maximum de personnes (13).

Bien qu'il soit dommageable que l'ensemble des responsables de nœud ne puissent participer à cette date, leurs suppléants seront présents.

4. PLAN DE COMMUNICATION AUX UTILISATEURS

Un premier travail récapitulatif des actions de communication avec les utilisateurs de plateformes a été réalisé par la PICT Curie, Imagerie-Gif et MRI.



Il est demandé à l'ensemble des plateformes FBI de remplir le document. Ceci permettra une meilleure visibilité sur les actions menées en local auprès des utilisateurs et afin, par la suite, de pouvoir travailler et définir une stratégie et politique commune au niveau national. Ce document est à diffuser par les responsables de nœud aux plateformes de leur nœud. Il ne s'agit que de la communication réalisée par les plateformes vers leurs utilisateurs (voir email transmis par J. Salamero le 8 janvier matin, tableau en PJ).

Bien que la mission soit plus périlleuse, il est demandé au nœud BI-IPDM de réaliser également ce travail.

5. ACTIONS INTER-INFRA ET IMAGE DATA MANAGEMENT

i) Retour sur la réunion la réunion du club Infrastructures du 12 décembre 2017

Une présentation de Daniel Boujard plutôt intéressante avec des informations sur l'accomplissement ou non de certains objectifs par infrastructure. France Bioimaging est classé parmi les infrastructures de type « fonctionnelles », ce qui est tout à fait cohérent. Offre de service disponible sur le site internet de l'infrastructure, efficacité de la communication, site internet bilingue, utilisation des fonds, etc. Concernant le bilinguisme du site dans une perspective d'ouverture : le site FBI est en anglais, il n'est pas bilingue ; il faudra donc y remédier rapidement, même si l'essentiel est avant tout qu'il soit en anglais. Sica et Jean sont en cours de traduction du site ; une intervention de Marcio Marim sera nécessaire.

ii) Point sur le « Data Storage DAY » le 16 janvier 2018 (Perrine)

Evénement non organisé directement par l'IFB mais financé. Personne en charge: Christophe Caron (INRA). 150 inscrits, liste d'attente. Objectif: discuter du stockage des données, les solutions et verrous; ateliers. Une dizaine d'interventions dont une de Perrine Gilloteaux pour France Biolmaging « Bio-image DATA in Life Sciences Research Infrastructures from SCRATCH to intelligent integrated solution ».

France Biolmaging: la présence d'au moins 1 représentant par nœud est assurée (Perrine Paul Gilloteaux (FBI-IPDM), Fabrice Cordelières (Bordeaux), Benjamin Dartigues (Bordeaux), Cédric Matthews (Marseille), Jean-Yves Tinevez (Paris Centre), Julio Mateos Langerak (Montpellier), (IdFSud)? Mark Hammons? Les frais de déplacement sont pris en charge par l'Institut Pasteur (fonds IPDM).

Le lendemain matin, le 17/01, une réunion BI-IPDM sera organisée à l'Institut Pasteur : retour sur le plan d'actions IPDM définit le 16/10/17, rappel des conclusions, catalogue des outils mis à disposition, etc.). Nadine Peyrieras: participation par visio uniquement.

Les actions de rapprochement de l'IFB sont liées à la refonte nécessaire de l'infrastructure.

Perrine Gilloteaux et Christophe Caron travaillent actuellement sur la mise en place de tests concrets de protocoles de transferts de données / key studies.



6. MISSIONS ET PLAN D'ACTION GLOBAL - CHARGEE DE MISSION FORMATION FBI (Caroline)

3 missions principales:

- Elaborer le business plan formation de France Biolmaging ;
- Réaliser un catalogue des formations sur le site internet de France Biolmaging ;
- Préparer l'interface sur le site internet FBI sur le modèle « systems », en reprenant globalement les informations du formulaire EuBi.

La mission de Caroline impliquera une mobilité importante au niveau national.

Caroline participera autant que possible à l'ensemble des visites prévues par la coordination aux nœuds et s'y rendra sans doute à nouveau pour des réunions dédiées formation (différentes des visites de nœuds de début d'année) et rencontrer autant que possible les services formation des tutelles locales. Elle participera également aux prochaines réunions du Comité industriel. Après sa complétion, elle transmettra le catalogue de formation validé par le BE à ce Comité qui souhaite une meilleure visibilité de l'existant afin de pouvoir éventuellement développer une offre complémentaire sous un format innovant.

7. PIA 3 – Equipements structurants pour la recherche

Parution au Journal officiel le 24 décembre

« L'action «Equipements structurants pour la recherche» s'adresse aux équipements dont la vocation principale est la recherche scientifique. Elle doit permettre d'identifier et de soutenir des équipements d'envergure nationale, qui soient les plus nécessaires et les plus structurants pour les communautés scientifiques, et qui contribuent à un leadership français de recherche.

Plus précisément, le PIA 3 soutiendra des équipements prioritairement en lien direct avec le numérique, pris au sens large et ses applications: toute la chaîne des technologies du traitement de l'information et de leur intégration (incluant matériaux et composants): de la production de données, à leur stockage, leur exploitation, leur traitement et leur appariement, est concernée. Ainsi, outre des équipements très mutualisés qui seraient spécifiquement dédiés au calcul et aux données, l'action peut s'adresser à un grand nombre de secteurs scientifiques, dans la mesure où les équipements concernés s'inscriront dans une dimension numérique qui ouvre des approches scientifiques et conceptuelles nouvelles. Il est également envisagé de contribuer au financement d'un nombre limité d'équipements fortement mutualisés, et pour lesquels un mode de gestion innovant peut être expérimenté, via l'implication de cofinanceurs, un modèle économique propre, une analyse de la valeur ajoutée socio-économique, la capacité à contribuer à des innovations valorisables dans d'autres secteurs d'activité....]

Cette action apportera un soutien uniquement sous forme consommable, et concernera l'acquisition des équipements et le cas échéant une contribution à leur maintenance, mais en aucun cas à leur fonctionnement. [....]

Il est indispensable que le choix des investissements en question repose sur des propositions explicites et hiérarchisées des institutions de recherche et d'enseignement supérieur qui les exploiteront. En effet, elles sont les mieux placées pour apprécier le besoin effectif des communautés concernées, au regard de l'impact scientifique attendu. De plus, les organismes de recherche doivent faire bénéficier cette action de leur vision



nationale pour compléter une carte de France des équipements scientifiques qui soit cohérente avec les forces existantes. Enfin, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur sont garants du fonctionnement optimal à moyen et long terme de ces équipements (emplois, fonctionnement associé), notamment au-delà du financement qui serait accordé par le PIA. Au regard du Financement PIA disponible, les institutions de recherche concernées seront ainsi fortement encouragées à porter un nombre très limité de projets d'équipements, et à les prioriser. [....]

Par ailleurs, l'appel à manifestations d'intérêt encouragera le **développement de modes de gestion** innovants à chaque fois que cela sera possible, et plus largement une expression d'une double valeur ajoutée: au plan scientifique et au plan socio-économique de l'équipement, pour plusieurs catégories d'acteurs: recherche, secteurs public et privés, collectivités, etc... [....]

L'action financée au titre du programme d'investissements d'avenir présente un caractère exceptionnel et se distingue des très grands équipements de recherche financés, pour leur fonctionnement notamment par l'action 13 du programme 172 du budget de l'Etat (TGIR). Cependant, des investissements spécifiques à caractère innovant sur ces TGIR pourront être éligibles lorsqu'elles répondent aux objectifs et critères de l'action et s'appuient sur des TGIR dont le financement est assuré. [....] »

Sélection des bénéficiaires

L'ANR organisera plusieurs appels à manifestations d'intérêt.

« A travers leurs propositions, les institutions de recherche qui y répondront attesteront du fait que les équipements d'envergure nationale proposés font partie de leur stratégie, et qu'ils s'engagent à les soutenir dans la durée. Ces établissements seront d'emblée encouragés à ne proposer qu'un nombre très limité d'équipements d'envergure nationale qu'ils jugent prioritaires dans le cadre du PIA. Les propositions conjointes entre plusieurs institutions témoigneront par elles-mêmes de leur forte importance. Enfin, l'articulation de ces propositions avec des enjeux de recherche ou thématiques qu'ils proposeront dans le volet thématique de l'action «Programmes prioritaires de recherche» sera déterminante, quand cette action sera couplée à l'action «Equipements structurants pour la recherche». Plusieurs AMI seront publiés. Ils le seront de manière synchronisée avec le volet thématique de l'action «Programmes prioritaires de recherche» du PIA3, quand les actions seront couplées, ce qui offrira au jury une vision d'ensemble des propositions ».

« Les manifestations d'intérêt reçues seront analysées par le Comité de pilotage de l'action, qui pourra s'appuyer sur un comité d'experts à dimension internationale, composé de personnalités scientifiques, issues de la sphère publique ou privée, ainsi que de personnalités issues du monde économique et industriel, et de personnalités compétentes dans l'évaluation socio-économique des investissements. Le Comité de pilotage de l'action proposera une liste de projets d'équipements qui seront autorisés à déposer un dossier détaillé, sur le plan scientifique, organisationnel et financier. Ce dossier sera soumis à une expertise approfondie, spécifique à chaque équipement, en amont de la contractualisation. Celle-ci sera réalisée par une équipe d'experts mobilisés spécifiquement pour chaque projet. »

Calendrier prévisionnel du premier AMI:

Lancement d'un AMI ciblé > février 2018

Remise des manifestations d'intérêt > mai-juin 2018

Identification des Equipements structurants pour la recherche qui pourraient être soutenus par le PIA3 > été 2018

Dépôt de dossiers détaillés > automne 2018



Expertise dossiers détaillés > fin 2018 Contractualisation avec les lauréats > début 2019

Elaboration de l'appel à manifestations d'intérêt

« Le secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) conduisent la concertation interministérielle pour l'élaboration de chaque appel à manifestations d'intérêt et recueillent l'accord du comité de pilotage. Le SGPI fait rapport au Premier ministre et soumet les appels à manifestations d'intérêt à son approbation, qui intervient par arrêté.

Chaque appel à manifestations d'intérêt comprend notamment les rubriques suivantes:

- contexte et objectifs de l'appel à manifestations d'intérêt;
- nature des projets attendus et caractéristiques des candidats:
- nature des porteurs de projets d'équipements, partenariats, écosystème;
- objectifs stratégiques des projets d'équipements;
- gouvernance générale de l'équipement et organisation, communautés scientifiques concernées et modalités d'accès;
- nature des financements de l'Etat et cofinancements;
- processus de sélection:
- critères d'éligibilité et de sélection des projets d'équipements;
- étapes de sélection;
- nature et rôle des instances de décision.
- évaluation des projets d'équipements et suivi:
- indicateurs d'évaluation (réalisation, activité, résultat et impact);
- étapes de go/no go. »

Critères de sélection des projets

Une 1ère analyse des AMI reçues sera réalisée par le Comité de pilotage de l'ANR des AMI. Il s'appuiera si nécessaire sur un comité d'experts, reconnus internationalement dans leur domaine, ou d'expertises ad hoc, « selon les critères suivants:

- l'intérêt scientifique des propositions d'équipements, en particulier leur contribution à des avancées scientifiques majeures et à un leadership scientifique français, et leur impact sur la compétitivité des équipes de recherche concernées;
- la place de l'équipement dans la stratégie de l'institution ou des institutions qui le portent;
- la dimension mutualisée de l'équipement: l'étendue (en nombre et en nature) des communautés scientifiques concernées, académiques et industrielles, dont le soutien explicite devra être exprimé, démontrant le caractère national de l'équipement; sa complémentarité avec les équipements existants ou programmés, aux niveaux national et européen, et son articulation avec la feuille de route nationale sur les infrastructures de recherche;
- la valeur ajoutée de l'équipement, au regard des moyens mobilisés, en investissement et ultérieurement en fonctionnement, en termes de production scientifique, de contribution à l'innovation, de rayonnement international;
- le cas échéant, le potentiel de mise en œuvre d'un modèle innovant de pilotage et de financement dans la durée, en relation avec les objectifs de l'équipement, et associant ses partenaires: innovations dans la gouvernance et le modèle économique permettant la montée en puissance de cofinancements durables,



publics et privés, effet de levier attendu sur les partenariats et les cofinancements publics et privés, projection à moyen terme des retours sur investissement, au sens large;

- l'intégration de l'équipement dans la politique du site sur lequel il sera implanté, l'effet fédérateur sur les partenaires; l'effet de structuration pour le site concerné ».

Les projets prioritaires à l'issue de l'examen des manifestations d'intérêt, dont le financement total ou partiel par le PIA3 est envisageable, entreront alors dans une phase d'évaluation détaillée.

Les critères décrits ci-dessus seront également mobilisés pour la sélection définitive des projets d'équipements qui feront l'objet d'un dossier détaillé soumis à expertise. Ce sont ces mêmes critères qui permettront aux **experts** sollicités dans cette **deuxième** étape de s'assurer du sérieux et du réalisme des projets, de leur plan de déploiement, et de définir des jalons et indicateurs de suivi des projets dans la durée.

Dans cette seconde étape, seront examinés plus en détails les points suivants:

- coopération horizontale (gains de mutualisation des équipements, modes d'utilisation, relations avec les autres équipements aux échelles nationale, européenne), coopération verticale (valorisation des services de l'équipement à l'aval, remontée des besoins de l'aval vers l'amont);
- appréciation des coûts: investissement / exploitation / maintenance, recettes (subventions, autres aides publiques, recettes sur services payants, business plan, mode de gestion innovant), solidité de la projection financière pluriannuelle sur la durée de vie de l'équipement;
- valeur ajoutée socio-économique auprès des bénéficiaires de la communauté scientifique, de la communauté industrielle, de la collectivité ».